

## Büchler & Partner AG – génie électrique, Zurich

---



### **Carlo Büchler, employeur**

Monsieur S. a postulé pour un apprentissage chez moi par l'intermédiaire du Centre pour paraplégiques de Nottwil, où il était en réadaptation. A ce moment-là, je me suis dit : « Plutôt que d'envoyer de l'argent à l'étranger, on peut aussi soutenir ici en Suisse des gens pour qui tout n'est pas tout rose. » Un accident de ce genre peut arriver à tout le monde. Voilà pourquoi je voulais lui donner une chance, pour qu'il puisse continuer de travailler. Je me suis dit : « Tentons le coup ! »



**Carlo Büchler, employeur**

Mais comme les collaborateurs devraient aussi s'occuper de lui, je ne voulais pas décider seul. Alors j'ai tenu une séance avec tous les cadres. Nous avons regardé ce qu'était un tétraplégique, de quel soutien il avait besoin. Ce n'est marqué dans aucun cahier des charges qu'il faut donner à boire à un collègue handicapé. « Voulez-vous cela ? » Quelqu'un aurait tout aussi bien pu dire : « Non, ça je ne peux pas ». D'emblée, tous ont fait comprendre qu'ils étaient pour. Faire attention à quelqu'un, ce n'est pas si difficile.



**Carlo Büchler, employeur, monsieur S., employé**

Au début, nous avons rencontré beaucoup de problèmes pratiques. Mais nous les avons vus comme autant de défis, que nous avons surmontés l'un après l'autre. Par exemple, nous avons dû attendre de recevoir le logiciel nécessaire. Ces programmes n'étaient pas aussi courants à l'époque. Puis nous nous sommes occupés de l'accès à la place de travail. Heureusement, nous avons déjà un ascenseur dans le bâtiment. Par la suite, nous avons transformé nos bureaux individuels en un espace ouvert, pour que monsieur S. ne soit pas seul dans son bureau. Avec les progrès actuels – des équipements d'aide au tourne-pages automatique pour feuilles volantes –, monsieur S. peut faire beaucoup de choses seul.



**Carlo Büchler, employeur, monsieur S., employé**

« Monsieur S. a d'abord fait chez nous un apprentissage complémentaire et s'est reconverti de monteur-électricien en dessinateur-électricien. Cela fait maintenant 16 ans qu'il travaille chez nous. Aujourd'hui il est parfaitement intégré et fait un travail super, mais il a toujours régulièrement besoin d'aide. Pour nous, il est un collaborateur normal, avec tous ses avantages et ses inconvénients. » – « Bien sûr, des fois ça ne fonctionne pas comme il faudrait, je sais. Alors mes collègues doivent être tolérants, il faut se parler et trouver ensemble une solution. Si ça joue avec les collègues, le reste joue aussi. »



### **Monsieur S., employé**

Je voudrais encourager les employeurs à tenter l'expérience d'un engagement de ce type. Les gens comme moi sont très motivés et tiennent beaucoup à bien faire leur travail. Engager quelqu'un comme moi est bien sûr un acte courageux, mais pas un si grand pas. Parce qu'on peut toujours licencier si ça ne marche pas. Ce n'est pas pour rien qu'il y a une période d'essai, comme pour tous les autres emplois. Dans ma tête, je suis tout à fait normal. Avec l'équipement que j'ai maintenant, je peux faire le même travail que d'autres. Mais je ne suis pas complètement indépendant. J'ai besoin de l'aide de mes collègues. Pour feuilleter un livre, par exemple.



**Carlo Büchler, employeur**

Mon entreprise doit être rentable. Mais comme employeurs, nous avons aussi une mission sociale. A la fin de l'année, nous n'aurons pas gagné ou perdu davantage ou moins d'argent avec monsieur S. Il travaille bien et touche un salaire minimal. En complément, l'AI lui verse la différence avec une rente AI de 100 %. L'aspect relationnel y gagne avec un engagement de ce genre. Moi, en tant qu'employeur, je peux aider quelqu'un. En plus, tout le monde a changé d'attitude envers les handicapés et nous avons pu venir à bout de certaines craintes. // Novembre 2009